



ARCHERS RIOMOIS

Saison 2023 – 2024

**FICHE INSCRIPTION  
NOUVEAUX ADHERENTS**

**A REMPLIR EN MAJUSCULES**

Partie réservée à l'association :  
N° de Licence :

PHOTO

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CP :	VILLE :
AGE :	DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :
TELEPHONE FIXE:	PORTABLE :
E-MAIL (Obligatoire pour la réception de la licence) : <b>A REMPLIR EN MAJUSCULES :</b>	

**PIECES A JOINDRE A L'INSCRIPTION**

- ✓ Fiche d'inscription complétée
- ✓ Une photo d'identité récente (avec le nom et prénom au dos)
- ✓ Pour les mineurs : la fiche d'autorisation parentale dûment complétée et signée
- ✓ Un certificat médical à jour
- ✓ Règlement ou justificatif du règlement (virement)

**Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte pour l'inscription**

**COUT DE LA LICENCE (€)**

ADULTES : 145,00 €

POUSSINS / JEUNES : 110,00 €

A partir de la 2ème licence dans la même famille,  
déduction de 15€ par licence.

**Modes de règlement :**

- Espèces
- Carte bleue
- Virement (merci d'indiquer le nom du licencié en commentaire) :  
IBAN : **FR76 1680 6017 0029 9914 3900 177**  
BIC (Bank Identifier Code) : **AGRIFRPP868**
- Chèques vacances et coupons sports (en cours de validité)
- En 2 ou 3 fois uniquement par prélèvement

**Merci d'utiliser uniquement ces modes de règlements (PAS DE REGLEMENTS PAR CHEQUE)**

- ✓ J'accepte de recevoir des informations de la FFTA et de ses partenaires
- ✓ J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos, ...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

**Toute adhésion au club « Les Archers Riomois » implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur.**

**Nom du signataire (ou responsable légal) : ..... Date et Signature (obligatoire) :**



# AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2023 – 2024

ARCHERS RIOMOIS

## RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS

	PERE	MERE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
TELEPHONE PORTABLE		
TELEPHONE PROFESSIONNEL		
E-MAIL : (Obligatoire)		

Je soussigné(e) : .....  
Autorise ma fille, mon fils.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « **Les Archers Riomois** » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

J'autorise les responsables :

A faire véhiculer mon enfant, en mon absence, lors des déplacements pour des compétitions officielles ou amicales.

A faire soigner mon enfant.

A faire pratiquer les interventions d'urgence selon les prescriptions du médecin consulté.

A utiliser l'image de mon enfant pour divers documents : oui– non (Rayer la mention inutile)

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins **je m'assurerai de la présence des initiateurs, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement** (Salle ou terrain extérieur) **et me renseignerai sur les changements éventuels d'horaires** (vacances, salle occupée). Le club n'est pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle.

En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les initiateurs.

**Lors des cours, la personne en charge de l'initiation à toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.**

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'information.

Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il est couvert par l'assurance fédérale.

Mon enfant a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc, dont j'ai transmis le certificat aux responsables du club.

Mon enfant,

Est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement ) Rayer la mention inutile

Doit attendre son accompagnateur )

Fait à Riom le:.....

Signature Père / Mère

**CERTIFICAT MEDICAL DE  
NON CONTRE INDICATION  
A LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC  
Y COMPRIS EN COMPETITION  
SAISON 2023 – 2024**

Je soussigné, Docteur \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

certifie, avoir examiné ce jour :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Licencié (e) au Club « les Archers Riomois »,

N° de licence : \_\_\_\_\_ / Nouvelle adhésion

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

DATE :

Signature et cachet

**Les contre-indications à la pratique du tir à l'arc**

Il apparaît de plus en plus nécessaire de faire une distinction entre les pratiques du tir sur cible : sport d'endurance pouvant être influencé par des conditions climatiques extrêmes (chaleur en particulier) et les disciplines de parcours (Tir en Campagne et Tir Nature ou 3D) qui nécessitent une dépense énergétique plus importante et qui sont soumises à des risques traumatologiques non négligeables.

L'avis d'un médecin spécialisé (ou d'un médecin fédéral) est souhaitable dans les cas suivants :

**- Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires :**

- ◆ . Hypertension Artérielle sévère non stabilisée
- ◆ . Angor d'effort
- ◆ . Cardiopathie sévère non stabilisée
- ◆ . Infarctus du Myocarde récent (Contre-indication relative)
- ◆ . Pneumothorax (Contre-indication relative)

**- Pathologies traumatologiques et rhumatologiques**

- ◆ . Scoliose importante évolutive (Contre-indication relative ou temporaire)
- ◆ . Fracture récente non consolidée
- ◆ . Intervention chirurgicale abdominale récente
- ◆ . Pathologie articulaire chronique du membre supérieur

**- État de grossesse : à partir de la 35ème semaine d'aménorrhée**

**- Troubles neurologiques et psychiatriques (laissé à l'appréciation du médecin examinateur)**